



67390 MACKENHEIM

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 9 avril 2015

Tél 03 88 58 26 26

Fax 03 88 58 26 27

Internet : mairie.mackenheim@evc.net

Conseillers en fonction : 15 - Présents : 11 – Procurations : 3

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Maire.

Conseillers présents : MM Christophe LUDAESCHER, Lucio GHIDINA, Mmes Antoinette FERNANDEZ, Séverine CANTERO, Pamela JEHL, MM Yannick KOCH, Frédéric STOCKBAUER, Mme Martine THIEBO, MM Matthieu WEIBEL, Jérémy ZIMMERMANN.

Conseillers absents excusés : M Gérald LEININGER

Procurations :

- Mme Agnès PETROWSKI a donné procuration à M Jean-Claude SPIELMANN
- Mme Florence MACHI BAGY a donné procuration à M Christophe LUDAESCHER
- M Martin SCHWOERER a donné procuration à M Lucio GHIDINA

I. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente dans le détail le compte administratif 2014.
Le Conseil Municipal, sous la présidence, de Christophe LUDAESCHER,

APPROUVE le compte administratif 2014, arrêté en

- Fonctionnement	à un excédent de	200 502.11	€
- Investissement	à un excédent de	142 780.03	€
	soit un excédent global de	343 282.14	€

ADOPTE A 12 voix POUR – 2 abstentions

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2014 remis par le Receveur Municipal dont les résultats concordent avec ceux du compte administratif 2014.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

Au vu des résultats de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2014, soit 200 502.11 € à la section d'investissement – compte 1068- au budget primitif 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires du Maire pour l'exercice 2015 et en avoir délibéré,

-VOTE le budget primitif 2015

- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement, arrêtée en dépenses et recettes à 646 436.00 €
- au niveau chapitre pour la section d'investissement, arrêtée en dépenses et recettes à 717 794.14 €

-DECIDE DE REPARTIR le crédit de 10 000 € voté à l'article 6574 « *subventions de fonctionnement* » comme suit :

- Caisse d'Assurance Accidents Agricole STRASB .	3 500 €
- Association Sportive de MACKENHEIM	1 000 €
- Amicale des Sapeurs-Pompier de MACKENHEIM	1 800 €
- Maison des Jeunes et de la Culture MACKENHEIM	160 €
- Groupement d'Action Sociale – BARR	1 100 €
- Société Protectrice des Animaux – LIEPVRE	680 €
- Amis de la Cathédrale du Ried	100 €
- Divers – A AFFECTER -	1 660 €

- VOTE UN CREDIT de 3 500 € à l'article 657362 : montant de la subvention allouée en 2014 au Centre Communal d'Action Sociale,

- VOTE UN CREDIT de 1 900 € à l'article 65738 « *Subventions aux autres organismes* » pour la coopérative scolaire au titre de la participation communale à une classe de découverte organisée à LA HOUBE

- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2015

Le Maire invite le conseil à voter les taux des quatre taxes locales.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide de maintenir les taux en vigueur et vote les taux des quatre taxes locales comme suit :
 - Taxe d'habitation : 13.49 %
 - Foncier bâti : 6.40 %
 - Foncier non bâti : 44.23 %
 - Contribution Foncière des Entreprises : 17.07 %

ADOpte A L'UNANIMITE

V. INVESTISSEMENTS 2015

A. **TRAVAUX DE BATIMENTS** :

1. Conformité « accessibilité » des ERP (Etablissements Recevant du Public) : Pour la mise aux normes des différents bâtiments publics, un crédit total de 48 541 €TTC a été voté.
2. Remplacement du chauffage de l'école maternelle : Cf décision du 29 janvier 2015 - Il est prévu d'installer une pompe à chaleur air/air et appareils rayonnants et d'isoler les combles par insufflation de fibres de cellulose. (coût estimatif de l'opération 37 590 €TTC)
3. Restauration des autels latéraux et doublage des 18 vitrages des bas-côtés de l'Eglise : Montant estimatif des travaux : 130 000 €
4. Réaménagement extérieur de la Bibliothèque : un crédit de 5 000 € a été voté pour l'étude préalable indispensable à mener suite à la présentation du projet des étudiants du Corbusier.
5. Divers bâtiments : Le programme d'investissement prévoit également des interventions au Club-house (stade et tennis), au presbytère, à la Maison des jeunes et à la maison forestière.

B. **TRAVAUX DE VOIRIE** : Sont programmés des travaux de voirie pour un montant total de 98 500 €(dont la réfection de la rue de l'Abreuvoir et l'aménagement piétonnier rue de la Rivière, la pose de coussins berlinois dans la rue de Bootzheim).

C. **ACQUISITIONS FONCIERES/URBANISME** : Un crédit total de 200 000 € est voté au compte 2111 pour l'acquisition de propriétés foncières si des opportunités se présentent à la commune (tant dans le secteur Hinter den Gaerten, qu'à l'intérieur du village). Un crédit de 50 000 € a été voté au titre de la participation de la commune au financement du programme de l'AFUA Hinter dern Gaerten.

D. **ACQUISITIONS** : Un crédit total de 11 400 € est voté pour l'acquisition de défibrillateurs, de logiciel et d'équipement divers.

E. **ETUDES** : Un crédit total de 25 265 € est voté pour diverses études (révision du POS/PL, diagnostic/proposition de la LPO et première phase de travaux).

ADOPTE A L'UNANIMITE

VI. CHASSE – REPARTITION DU PRODUIT 2015

1 – INDEMNITES

Monsieur le Maire expose que le produit de la location de la chasse communale sera reversé pour la première fois en 2015 aux propriétaires fonciers dont les terrains sont inclus dans les lots de chasse. Il signale que le receveur et la secrétaire de mairie peuvent bénéficier d'une indemnité pour le travail supplémentaire occasionné par la répartition et le paiement de ce produit. Ces indemnités sont déduites du produit à répartir et n'influent pas sur le budget de la commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de confier la répartition du produit de la chasse à Monsieur BEHR, receveur à Marckolsheim ainsi que les travaux préparatoires à Mme Colette Roeckel, secrétaire,
- Attribue à Monsieur Behr et Mme Roeckel l'indemnité réglementaire, soit 4 % du produit réparti.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – REFACTURATION DU LOGICIEL DE REPARTITION DU PRODUIT DE LA CHASSE

Monsieur le Maire expose que pour la répartition du produit de la chasse aux propriétaires fonciers, l'acquisition d'un logiciel de gestion de la chasse s'est avérée nécessaire. Les frais liés à cette acquisition spécifique exclusivement dédiée à la répartition du produit de la chasse aux propriétaires fonciers peuvent être mis à la charge de ceux-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de répartir le coût hors taxes d'acquisition du logiciel de gestion de la chasse soit 1 000 € en déduction du produit de la chasse à répartir, sur une durée de 3 ans, à compter de 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V. ORGANISATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

A l'issue d'une réunion des maires des communes de Artolsheim, Bootzheim et Mackenheim et du Président de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim, la mise en place d'un accueil périscolaire à la rentrée prochaine 2015 pour la commune de Mackenheim est acquis. Il s'agit à présent d'organiser ce service (information des parents, inscriptions, conditions tarifaires, horaires d'accueil, recrutement, encadrement...).

VI. DIVERS

Une réflexion est à mener quant à la participation de la commune à la réfection d'un mur endommagé par un arbre implanté à proximité sur le domaine public.

Est évoquée la sécurité des cyclistes empruntant la piste cyclable débouchant au dangereux croisement de la route du Rhin/ rue Principale.

Le Jumelage St Cyprien (24) – Mackenheim sera marqué cette année par un séjour d'une délégation de Mackenheim dans le Périgord du 14 au 17 mai prochain.

Le Maire
J-Claude SPIELMANN